

**TARIFS DU GAZ NATUREL POUR LES CIMENTIERES (Ciment Gris)  
EN HAUTE ET MOYENNE PRESSION <sup>(1)</sup>  
à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2022  
(Hors taxes)**

NIVEAU DU TARIF	DEBIT SOUSCRIT (th/h)	REDEVANCE <sup>(2)</sup>		FORMULE du PRIX D'ENERGIE  (mill/th) <sup>(2)(3)(4)</sup>
		D'ABONNEMENT (DT/ab-mois)	DE DEBIT (mill/th-h-mois)	
Haute Pression	≥ 10 000	300	700	1,022 x Pg
Moyenne Pression	1 000 à 30 000	20	600	1,083 x Pg

ABREVIATIONS :

mill = millime tunisien, DT = Dinar Tunisien, ab = abonnement, th = thermie, h = heure, TVA = Taxe sur la Valeur Ajoutée

(1) Tarifs révisables pendant le mois de Juin de chaque année sur la base des données de la STEG, pour les mois de l'année qui précède

(2) La TVA est à appliquer au taux de 19% sur les redevances et les prix d'énergie hors taxes

(3) A majorer de la taxe au profit du Fonds de Transition Energétique (FTE) : 0,25 millime/thermie

(4) Prix d'énergie fixé sur la base du prix moyen d'approvisionnement du gaz naturel (Pg), en millimes/thermie, du mois qui précède le mois de facturation (m-1)

AUGMENTATION DU DEBIT SOUSCRIT :

En cas d'augmentation du débit souscrit (avec ou sans changement de tarif), le coût de renforcement est calculé sur le débit supplémentaire